



Litige garagiste vehicule occasion

Par **Pirloui**, le **01/09/2011 à 22:21**

Bonjour, j'ai acquis un vehicule d'occasion (C3# auprès d'un concessionnaire citroen en janvier 2010. Ce vehicule était donc garanti 6 mois. Pendant cette garantie, je l'ai apporté 2 fois au garage pour les révisions et en ai profité pour leur signaler qu'elle fumait au démarrage et avait toujours une odeur désagréable #carburant brulé#. La première fois, ils m'on dit avoir fait un réglage au niveau de l'ordinateur de bord #????# qui pouvait expliquer le problème #mais rien d'écrit, tout oral). Le problème a subsisté et la deuxième fois ils m'ont dit avoir mis un produit dans le carburant pour "nettoyer le moteur". Encore une fois, rien d'écrit et toujours le même soucis. Malgré tout, elle fonctionnait et ne me suis pas plus inquiété que ça. Au mois de juin de cette année (2011), un beau matin, elle a eu beaucoup de mal à démarrer et fumait (blanc) énormément. Je leur ai emmené, et ils ont trouvé une panne sur un injecteur. Montant de la facture : 480 € Elle a fonctionné correctement 1 mois (très peu de kilomètres : moins de 1000). Puis mi aout, rebelote, mêmes symptômes. Ils l'ont gardé 15 jours car "ne trouvaient pas la panne" jusqu'à hier ou ils m'ont dit qu'un 2eme injecteur était à changer. Ce soir en allant la chercher, ils me disent que le problème est plus grave et qu'elle est non réparable (cylindre mort). Quel recours puis-je espérer sachant que : J'ai signalé depuis le début un soucis d'odeur et de fumée anormale au démarragern- Qu'ils n'ont pas fait grand chose pendant la période de garantiern- Que j'ai la sensation que lors du premier changement du premier injecteur, le problème de cylindre existait déjàrn- Que la voiture est inutilisable en l'état. Puis-je invoquer le droit à la garantie de vice caché même 1 an et demi après ? Vous remerciant par avance de votre aide. Cordialement.